

« Vous disposez de compétences en Langue des Signes aux Antilles-Guyane ? Évaluez votre niveau et obtenez une certification reconnue... »

FORMATION



PUBLIC VISÉ

Tout public
en lien avec
la LSF.

€ COÛT & FINANCEMENT

Nous consulter.

CENTRE DE PRÉPARATION À LA FORMATION

196 Rue de la Chapelle
Z.I. de Jarry,
97122 BAIE-MAHAULT
Guadeloupe



DATES

Consulter nos plannings

CONSTITUTION DU DOSSIER

Fiche d'inscription,
photo, 60€ de frais de dossier

La formation atteste une compétence de communication opérationnelle en Langue des Signes Française et Créole (LSF&C) dans des situations professionnelles et personnelles en conformité avec le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).



COMPÉTENCES VISÉES

✓ **Niveau A1** : Participer à une conversation simple avec un interlocuteur signant à un rythme lent

✓ **Niveau A2** : Participer à une conversation simple avec un ou deux interlocuteurs signant à un rythme proche de la normale

✓ **Niveau B1** : Participer à une conversation avec plusieurs interlocuteurs signant à un rythme normal

✓ **Niveau B2** : Participer à une conversation avec aisance et avec plusieurs interlocuteurs signant à un rythme soutenu

COMPOSITION DU JURY

La Direction de l'organisme SERAC Antilles-Guyane et deux professionnels extérieurs en lien avec l'écosystème de la surdité et de la malentendance.

Le jury est responsable de la remise de l'attestation de formation.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une épreuve de communication orale et gestuelle qui est déclinée en 3 tâches : - entretien
- jeux de rôle
- monologue signé

Possibilité de validation partielle de la formation.



VOIES D'ACCÈS ET PRÉREQUIS

- statut d'élève ou d'étudiant
- contrat d'apprentissage
- parcours de formation continue
- contrat de professionnalisation
- candidature individuelle
La formation s'adresse aux personnes de plus de 16 ans, sauf dérogation rectorale, en lien avec la déficience auditive.



OBJECTIFS ET CONTEXTE

Au-delà des compétences de communication opérationnelles en LSF&C que la formation apporte, elle permet également de dissiper les appréhensions par une meilleure connaissance de la surdité et par extension de la déficience auditive, d'apporter des outils techniques de communication, de favoriser l'intégration des salariés sourds et malentendants en milieu professionnel et de développer une réponse locale et spécifique aux Antilles-Guyane.

CONTACT

Tatiana DEPAZ
05 90 26 21 09
serac.97@serac-asso.com



SERAC Antilles-Guyane



serac_antilles_guyane



Viv(R)e la différence !



serac-gp.com



SERAC Antilles
Guyane

N° Siret : 479 539 520 000 60
N° déclaration d'organisme
de formation auprès de la
Région Guadeloupe :
95 97 012 89 97 | APE : 8899B